Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (2013) **Heft:** 1983

Artikel: L'hypocrite indignation britannique face à l'élusion fiscale : la Suisse

peut et doit faire en sorte que la transparence fiscale ne s'applique pas

qu'à elle

Autor: Delley, Jean-Daniel

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1014040

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Pour lutter contre cette thésaurisation, la LAT révisée a introduit une obligation de construire dans un certain délai, laissant aux cantons et communes le soin de concrétiser cette obligation. Les cantons des Grisons, de Berne, d'Appenzell, d'Argovie et de Fribourg l'ont déjà prévue dans leur législation. Parmi les mesures possibles, il v a le remembrement parcellaire, le droit d'emption en faveur des communes, l'engagement contractuel à construire dans un délai, l'imposition des terrains non construits à leur valeur vénale. La mise en œuvre de ces mesures est liée à l'obligation de prendre en compte les intérêts du propriétaire.

Les communes peuvent aussi prendre des initiatives pour agir sur cette offre. Elles peuvent lier l'acceptation de plans de quartier à l'obligation pour les promoteurs d'inclure, dans leur programme de construction, un certain pourcentage d'appartements à loyers modérés. Les villes de Zoug et de Nyon développent déjà une telle pratique. Les communes peuvent aussi s'appuyer sur les coopératives du logement, à l'image de Lausanne et Zurich par exemple.

L'augmentation des zones à bâtir là où les besoins à quinze ans le justifient, la densification en milieu bâti ainsi que la lutte contre la thésaurisation devraient avoir des effets positifs sur l'offre et donc sur le prix des terrains dans les régions urbaines.

Dans les régions rurales ou périphériques, la réduction des zones à bâtir ne devrait pas avoir d'effets importants sur la hausse des prix du foncier. Après d'éventuels dézonages, les terrains qui resteront à disposition seront largement suffisants pour répondre aux quinze ans à venir. Le prix du foncier y est nettement plus bas qu'en zones urbaines et ne devrait pas être affecté par ce redimensionnement.

Les opposants à la LAT révisée – notamment valaisans – argumentent d'ailleurs que les propriétaires fonciers ne sont pas des spéculateurs et sont soucieux de leur patrimoine familial dans l'intérêt de leurs enfants. Le prix du foncier ne devrait pas prendre l'ascenseur dans les régions rurales et périphériques.

L'hypocrite indignation britannique face à l'élusion fiscale

La Suisse peut et doit faire en sorte que la transparence fiscale ne s'applique pas qu'à elle

Jean-Daniel Delley - 28 janvier 2013 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/22586

A Davos, le premier ministre britannique s'est déclaré partisan d'un «capitalisme éthique et responsable». A l'ordre du jour du prochain sommet du G8 en juin 2013, David Cameron veut inscrire les thèmes de la fiscalité et de la transparence. Il s'en est pris avec virulence aux entreprises qui éludent l'impôt et ne reculent pas devant des pratiques commerciales corrompues dans les pays

pauvres.

Après le scandale provoqué par la révélation que des sociétés - Starbucks, Apple et d'autres - se contentent de livrer des sommes symboliques au fisc britannique malgré de confortables bénéfices, l'indignation officielle ne pouvait manquer au rendez-vous. Pourtant depuis des décennies la Grande-Bretagne a toléré si ce

n'est encouragé le développement de paradis fiscaux qui facilitent les comportements aujourd'hui dénoncés.

Dans un remarquable ouvrage, le journaliste financier
Nicholas Shaxson a décrit la naissance et le développement des paradis fiscaux (DP 1964).
Il montre en particulier comment Londres, à partir des années 60 du siècle dernier, a

tissé un réseau mondial de places financières destinées à saper les lois fiscales des autres pays.

Dans un premier cercle, les îles anglo-normandes - Jersey, Guernesey et l'île de Man - qui attirent surtout les fraudeurs européens. Puis les îles des Caraïbes - les Bahamas, ensuite les îles Caïmans -, spécialisées dans le drainage des fonds américains, du Nord comme du Sud. Enfin un chapelet de territoires éparpillés à travers la planète, de l'océan Pacifique au Moyen-Orient en passant par Hong Kong. Tous ces territoires, sauf le dernier, appartiennent à la Couronne. Mais face aux critiques, Londres se retranche derrière leur autonomie.

A plusieurs reprises le Trésor britannique a mis en garde le gouvernement devant la mauvaise réputation et les pertes fiscales engendrées par ce système. En vain. La Banque d'Angleterre et la *City* ont toujours eu le dernier mot. Et jusqu'à preuve du contraire, l'indignation de David Cameron n'y changera rien.

Depuis plusieurs années, la Suisse subit les pressions constantes des Etats dont l'argent de leurs ressortissants a trouvé refuge chez nous. Elle a fait le dos rond, ne cédant qu'en dernière instance lorsque les mesures de rétorsion paraissaient par trop dommageables. La stratégie helvétique du hérisson, tout comme les plaintes du petit malmené par les grands, ne sont plus de mise. Fiscalité et transparence, annonce le premier ministre britannique. Fort bien. Alors mettons cartes sur table.

G8 et G20, OCDE sont les lieux privilégiés de négociation pour éliminer les paradis fiscaux.

Les grands Etats en ont les moyens. Que la Suisse mette officiellement la question à l'ordre du jour: d'accord nous ne sommes pas blancs comme neige; mais l'égalité de traitement exige que tous les pécheurs soient remis en ordre. Sans quoi la lutte sélective contre l'évasion fiscale ne relèverait que d'une pratique de concurrence déloyale.

Anatomie de la mondialisation

Comment se constituent les chaînes de valeur du commerce international

Jean-Pierre Ghelfi - 28 janvier 2013 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/22600

Le thème des statistiques du commerce international est plutôt aride. Les propos qui suivent le sont aussi. Récemment, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont publié les premiers résultats d'un travail commun visant à présenter les statistiques des échanges internationaux de biens et de services basées sur la valeur ajoutée, et non plus sur les

valeurs brutes.

En 2011 (les chiffres 2012 ne sont pas encore connus), les statistiques des douanes suisses font état de près de 200 milliards de francs d'exportations. Cette somme représente l'addition des factures adressées à des acheteurs étrangers. Ce seront donc bien ces montants que des entreprises suisses encaisseront. Mais il est évident que ces entreprises ont acquis auprès d'autres

entreprises, suisses ou étrangères, certains composants ou éléments et divers services qui sont entrés dans la composition du produit final exporté.

Avec la mondialisation de l'économie, les échanges entre pays non seulement de produits finaux, mais aussi de multiples biens et services intermédiaires indispensables à l'obtention d'un produit final, quel qu'il soit, ont fortement augmenté. Par exemple, de multiples